# PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

| Date<br>30/01/2025 | Objet : | OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE PROPOSER<br>UNE OFFRE DE LOCATION D'ENGINS DE PLAGE NON MOTORISES<br>SUR LA PLAGE DU MEN DU |
|---|---|---|

| COPIE | ☐ M. le Maire ☐ DGS ☐ DST ☐ COM ☐ FIN ☐ URB ☐ ACC ☐ TOUS<br>☐ Mme/M. l'Adjoint(e) et conseillers : |
|---|---|

**DESCRIPTION DE L'OFFRE D'EMPLACEMENT**

La commune de La Trinité-sur-Mer souhaite diversifier et promouvoir l'accès aux loisirs en période saisonnière sur son territoire. A cette fin, elle propose un emplacement de stationnement de 15 m² sur le domaine public communal :

**Avenue de la Baie**, à l'emplacement ci-dessous spécifié sur la carte ci-dessous

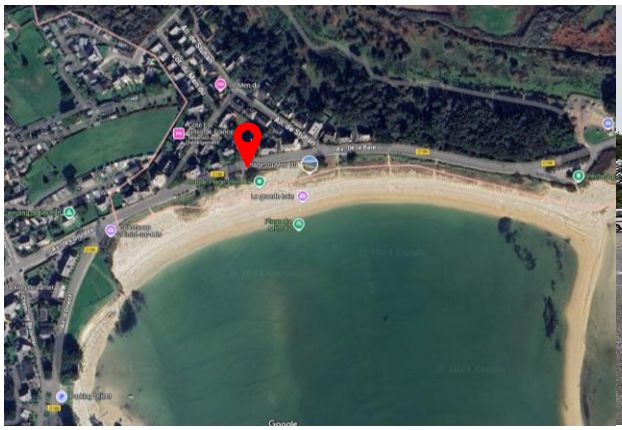

**TYPE DE TITRE D'OCCUPATION**

L'occupant bénéficiera d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal, précaire et révocable à tout moment, d'une durée ne pouvant excéder six mois, reconductible tacitement d'une année sur l'autre sur demande expresse du bénéficiaire au moins trois mois avant la date d'occupation envisagée.

**CONDITION D'OCCUPATION**

L'occupant garantit la sécurité et la bonne tenue de ses installations, ainsi que l'état de propreté du site qu'il occupe. Il s'interdit d'apposer toute préenseigne sur la voie publique aux abords de son installation et qui ne serait pas dans le strict périmètre de l'espace qui lui est dévolu.

**TARIFS D'OCCUPATION**

Le tarif pour l'occupation de cet emplacement est le suivant :

- Un forfait saisonnier de 150 € ;
- Puis un droit d'occupation journalier dû pour la totalité de la période sollicitée, d'un montant fixé sur proposition du candidat qui ne pourra être inférieur à 15,00 € par jour.

Ces prix seront révisables annuellement.

La période maximale d'occupation s'étend du 1er avril au 31 octobre 2025.

Le droit d'occupation du domaine public communal n'inclut pas de droit d'occupation sur le domaine public maritime (plage, estran) dont la gestion relève de la seule compétence de l'Etat. Il est ici rappelé qu'aucune installation ne sera tolérée sur les plages et le domaine public maritime en général.

**CANDIDATURES ACCEPTEES**

Les candidats sont obligatoirement des professionnels de location d'engins de plage non motorisés disposant d'un numéro SIRET. A ce titre, ils sont réputés connaitre la règlementation et les règles de sécurité relatives à la pratique libre de ces activités.

**PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats proposeront un dossier constitué des pièces suivantes :

- Une lettre d'intention précisant la nature de l'activité proposée, la durée d'occupation sollicitée et le montant du droit d'occupation proposé ;
- Un extrait Kbis ;
- Une attestation d'assurance professionnelle ;
- Un descriptif du matériel proposé à la location et son inventaire ;
- Une brochure commerciale ;
- Une photographie du véhicule d'entreposage des matériels loués (remorque, container…) ;
- Curriculum-Vitae du gérant ;

Le dossier sera adressé par voie postale à la Mairie de La Trinité-sur-Mer **avant le 1er mars 2025**, à l'attention de :

Monsieur le Maire,
Mairie de La Trinité-sur-Mer
Place Yvonne Sarcey
56470 LA TRINITE SUR MER

Ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@latrinitesurmer.fr

**SELECTION DES CANDIDATURES**

La commune sélectionnera les candidatures selon les critères suivants :

- Complétude du dossier ;
- Qualité de la brochure commerciale ;
- Qualité du matériel proposé et du véhicule ou container d'entreposage du matériel ;
- Proximité du lieu de domiciliation de l'entreprise ;
- Caractère innovant ou démarche environnementale de l'activité ;
- Montant journalier

Elle se réserve le droit d'écarter toute candidature ne répondant pas au présent cahier des charges et d'attribuer librement l'emplacement au candidat de son choix.

* * *